Ondes URBAINES

jeudi 21 Avril 2022 - n°342

Agenda - Notez bien !
Intercommunalités - Villes de France participe au colloque de la Cour des comptes
Energie - Les collectivités incitées à réduire leur chauffage
Attractivité - Un Technopole au cœur de l'agglomération niortaise
Environnement - Enquête « Cohabitation pérenne des réseaux racinaires et réseaux enterrés »
Institutions - Rapport annuel 2021 de l'Observatoire SMACL sur le risque pénal des élus locaux
Gestion - Parution du guide de jurisprudence 2021 du Conseil d'État
Culture - Le Portail du patrimoine : un réseau d'information dédié au patrimoine
Culture - La nuit européenne des musées est programmée le 14 mai prochain

AGENDA



Notez bien !

SAVE THE DATE
Congrès de *Villes de France*
Lundi 11 & mardi 12 juillet 2022 , *Fontainebleau*

Nous vous conseillons de réserver le plus rapidement possible vos chambres d'hôtels.

Accéder au site dédié
Pour vous inscrire
Télécharger le pré-programme

INTERCOMMUNALITÉS



Villes de France participe au colloque de la Cour des comptes

Peut-on faire un projet commun en différenciant ? Quelle valeur ajoutée pour l'usager – le contribuable – le citoyen ? Tels étaient les principaux thèmes dont ont débattu hier élus locaux et experts, dans le cadre d'un colloque organisé par la Cour des comptes et consacré à l'intercommunalité. Ce thème constituera d'ailleurs l'un des chapitres du prochain rapport annuel de la Formation inter-juridiction de la Cour, consacré aux finances locales 2022.
Aux côtés de Jérôme Baloge, maire de Niort, président de la CA du Niortais, et membre du bureau de *Villes de France*, intervenaient Françoise Gatel, présidente de la délégation aux collectivités territoriales du Sénat, Christophe Degruelle, président de la CA de Blois et vice-président d'Intercommunalités de France, et Patrick Le Lidec, chargé de recherche au CNRS.
Jérôme Baloge y a souligné - en raison de l'élargissement considérable des périmètres qu'ont connu les communautés d'agglomérations des *Villes de France* depuis la loi NOTRe de 2015 - le phénomène d'accalmie que l'on constate aujourd'hui dans les politiques de transferts entre les villes et leurs EPCI. Au niveau des services communs, les intercommunalités des *Villes de France* assument de plus en plus une offre d'ingénierie en direction des petites communes : cela est valable tant pour les services supports (finances, RH, DSI) que pour certains compétences mutualisées (PLUI et autorisations d'urbanisme, SIG,…).
Le maire de Niort a insisté sur l'importance de la gestion et l'animation des compétences intercommunales actuelles, après les grandes politiques de transferts du début des années 2000, puis les changements d'échelles qui se sont produits à partir de 2015 (et qui ont conduit à la disparition de nombreux EPCI). Le moment est en effet *« propice à une intercommunalité de gestion qui s'oriente davantage vers les besoins des usagers des services publics »*, avec par exemple la mise en place de guichets uniques pour être plus efficace. Enfin, au delà de l'animation de la stratégie du bassin de vie par l'intercommunalité, le rôle du maire de la ville-centre reste primordial.

ENERGIE



Les collectivités incitées à réduire leur chauffage

Dans une circulaire du 13 avril, le Premier ministre informe les ministres et les préfets sur *« l'ajustement des conditions de chauffage des bâtiments de l'Etat, de ses opérateurs et l'accompagnement des projets en cours permettant des réductions de consommation de gaz »*. Les préfets doivent inciter les collectivités locales à appliquer des mesures similaires. En effet, la guerre en Ukraine modifie l'approvisionnement en gaz naturel qui représente 40% de la consommation énergétique du parc immobilier de l'Etat et de ses opérateurs. La circulaire rappelle qu'une baisse d'un degré entraîne une diminution de 8% de la consommation de gaz. Devront être chauffés à 19°C les locaux à usage d'habitation, d'enseignement, de bureaux ou recevant du public. La température doit être abaissée en période d'inoccupation. Les chauffages d'appoint seront interdits. Des réunions locales avec les collectivités seront organisées par les préfets. Le document liste les outils dont elles bénéficient pour réduire les coûts : baisse de TICFE qui représente un gain évalué à 400 millions d'euros pour le bloc communal, plafonnement du tarif réglementé, hausse du volume d'électricité dans le cadre de l'ARENH) mais aussi la possibilité de mobiliser la DSIL et les certificats d'économie d'énergie (CEE).

Accéder à la circulaire

ATTRACTIVITÉ



Un Technopole au cœur de l'agglomération niortaise

Le 12 avril dernier, la ville de Niort et son agglomération ont officialisé la mise en place d'un Technopole en partenariat avec de nombreux acteurs institutionnels, économiques et des établissements d'enseignement supérieur. Ce projet a vocation à soutenir le développement de projets innovants et à renforcer l'attractivité du territoire niortais.
En partenariat avec les universités de Poitiers et La Rochelle, Excelia, la Macif, la MAIF, Poujoulat, Immobilière Atlantique Aménagement, le Medef 79 et la région Nouvelle Aquitaine, cet outil apportera une aide en ingénierie d'accompagnement et d'incubation cruciale pour les projets innovants. *« Il est le guichet unique des porteurs de projets qui y trouveront accueil, orientation et accompagnement. »* affirme Jérôme Baloge, président de Niort Agglo.
Le territoire niortais est devenu en octobre 2021 la 44ème technopole nationale, et la 10ème en Nouvelle-Aquitaine. La technopole de Niort accompagne déjà des actions en cours, notamment *« Opération dragon »*, un parcours d'accompagnement pour les jeunes entreprises innovantes, porté initialement par Niortech. L'opération *« Pulpe stage »* permet aux entreprises d'être soutenues par l'Agglo dans leurs projets innovants qui sont soutenus, réalisés et accompagnés par des stagiaires.
L'association sera financée par un partenariat public-privé, pour un budget annuel d'environ 350.000€, dont 250.000€ de fonds publics. Elle disposera de ressources propres liées aux adhésions et prestations qu'elle fournira.

ENVIRONNEMENT

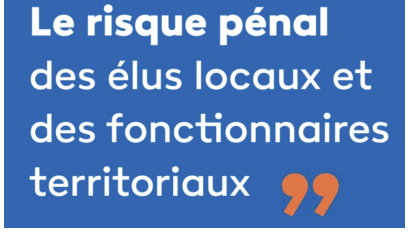


Enquête « Cohabitation pérenne des réseaux racinaires et réseaux enterrés »

Dans un contexte de reconnaissance croissante de l'importance de l'arbre en ville pour répondre aux défis de la ville durable, la cohabitation pérenne de son système racinaire avec les réseaux enterrés est un enjeu fort pour l'aménagement urbain. Il s'agit de pouvoir garantir à la fois le bon développement de l'arbre et de son système racinaire et le bon fonctionnement des réseaux enterrés. L'objectif de l'enquête proposée par l'association « Plante et Cité » est de recueillir les retours d'expériences sur les situations de cohabitation problématique et/ou sur les solutions expérimentées. Les collectivités territoriales (services en charge des espaces verts, des voiries, des réseaux) sont invitées à répondre à cette enquête. La clôture de l'enquête est fixée au 31 mai 2022 et nécessite entre 30 et 40 minutes, selon les retours d'expériences. Voir la vidéo teasing pour cette faire connaître la démarche. *(Crédits photo © Corinne Bourgery, Plante et Cité)*

Pour participer à l'enquête

INSTITUTIONS



Rapport annuel 2021 de l'Observatoire SMACL sur le risque pénal des élus locaux

Le rapport annuel de l'Observatoire SMACL, dans son édition 2021, dresse le bilan de 26 années d'observation du contentieux pénal des acteurs publics locaux. Il révèle un cadrage statistique consolidé de la mandature 2014-2020 et livre les premières estimations sur la mandature 2020-2026. Ce rapport présente également la jurisprudence répressive concernant les acteurs publics locaux du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 avec un zoom sur l'ensemble des motifs de poursuites. Il donne la parole à plusieurs experts reconnus pour des analyses en profondeur (notamment sur les incidences probables de la nouvelle rédaction du délit de prise illégale d'intérêts) et des conseils pratiques. Pour établir ce rapport devenu au fil des années une référence, les juristes de l'Observatoire SMACL s'appuient sur l'analyse des dossiers gérés par SMACL Assurances et des décisions de justice publiées dans la presse. Plébiscité pour sa crédibilité, le rapport tient à révéler la complexité des situations au travers des jurisprudences et des témoignages vivants qu'il recueille.

Rapport Observatoire SMACL

GESTION



Parution du guide de jurisprudence 2021 du Conseil d'État

Droits civils et individuels, élections, environnement, travail, enseignement et recherche, santé publique…
Retrouvez dans la nouvelle édition du *« Petit Combarnous »*, les décisions de justice marquantes du Conseil d'État en 2021.
Cette édition 2021 comprend 31 décisions.
Pour chacune d'entre elles, le guide propose :
- une courte analyse qui revient sur les principaux apports juridiques ;
- un lien vers la décision du Conseil d'État dans son intégralité ;
- des liens vers les principales sources juridiques.

Cette collection, aussi connue sous le nom *« Le petit Combarnous »*, est dirigée par le président de la section du contentieux et la présidente de la section du rapport et des études du Conseil d'État. Les analyses sont réalisées sous la responsabilité du Centre de recherches et de diffusion juridiques du Conseil d'État.

Télécharger le recueil de jurisprudence

CULTURE



Le Portail du patrimoine : un réseau d'information dédié au patrimoine

Réalisé par la Fondation du patrimoine avec le soutien du ministère de la Culture et du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, le Portail du patrimoine est une plateforme numérique d'information sur le patrimoine à destination des propriétaires, publics et privés. Il s'adresse tout particulièrement aux élus locaux, aux responsables des collectivités territoriales et aux gestionnaires de biens d'intérêt patrimonial. Chaque année, des milliers de projets de restauration et de valorisation du patrimoine sont conduits partout en France. Le Portail du patrimoine a pour objectif de donner à ceux qui les portent toutes les clés pour leur permettre de les mener à bien. Il fournit un panorama de la réglementation et des aides existantes, des conseils pour identifier les interlocuteurs adéquats, des exemples de projets réussis et un accès aux ressources utiles disponibles sur Internet. Des contenus pédagogiques permettent d'aborder les grandes thématiques de la conduite d'un projet de restauration et de valorisation grâce à des guides pratiques, des vidéos, des données et des retours d'expériences : connaissance du patrimoine et de ses acteurs publics et privés, aides et financement, constitution de dossier, mobilisation autour d'une collecte de dons, communication, projet de valorisation, etc. De nombreux partenaires contribuent au développement de ses contenus :

l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Cité de l'architecture et du patrimoine, l'Union Rempart, ActaVista et l'association Petites Cités de Caractère.

Accéder au portail

CULTURE



La nuit européenne des musées est programmée le 14 mai prochain

Le ministère de la Culture donne rendez-vous, dans la soirée du samedi 14 mai 2022, pour découvrir gratuitement une programmation spéciale dans plus de 3 000 musées, partout en France et en Europe. Pour cette édition 2022 de la Nuit européenne des musées, un programme décalé et festif attend le public, dès la tombée de la nuit et jusqu'à minuit dans presque toutes les villes de France. La Nuit européenne des musées est organisée par le ministère de la Culture, et notamment les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC).
Suivez la @nuitdesmusees et #Nuitdesmusees sur les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram

Pour en savoir plus

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi